

- Légende**
- Zone UA - centre ville
 - Secteur UAa - espace projet centre ville
 - Secteur UAy - secteur "Petit Luxembourg"
 - Zone UB - zone de transition et tissu intermédiaire
 - Zone UC - grandes résidences et grands équipements
 - Zone UE - secteurs pavillonnaires
 - Zone UI - village artisanal
 - Zone UL - grands équipements ouverts
 - Zone UM - espaces ferroviaires
 - Zone UX - ZAC centre ville
 - Zone UZ - ZAC de la Bièvre
- La limite des zones se situe à l'axe des voies. Les voies sont intégrées dans les zones correspondantes.

- Linéaire commercial
- Linéaire commercial renforcé
- Marge de recul des constructions
- Emplacement réservé
- Périmètre d'implantation des constructions
- Bâti patrimonial (art. L.123-1-5,7° du code de l'urbanisme)
- Percée visuelle à maintenir

- Trame verte protégée**
- Espace paysager à préserver (art. L.123-1-5,7° du code de l'urbanisme)
 - Arbre patrimonial (art. L.123-1-5,7° du code de l'urbanisme)
 - Boisement à préserver (art. L.123-1-5,7° du code de l'urbanisme)

Liste des emplacements réservés

N°	Affectation	Emprise	Bénéficiaire(s)	Superficie approximative
1	Elargissement RD920	22 et 30m	Etat Commune	3 970 m ²
2	Elargissement RD74, rue de Fontenay, rue de la Bièvre	18 et 20m	Département	385 m ²
4	Elargissement rue Aroux	12m	Commune	95 m ²
5	Elargissement rue André Theuret	10m	Commune	255 m ²
6	Elargissement rue des Blagis	12m	Commune	640 m ²
7	Elargissement rue Jean-Roger Thorelle	9 et 12m	Commune	165 m ²
11	Extension et aménagement du centre de secours, rue Ravon	-	Ville de Paris	2 737 m ²
12	Elargissement avenue du Général Ledier	-	Commune	115 m ²
13	Parc public avenue du Général Ledier	-	Commune	810 m ²

BOURG
PLAN LOCAL
— LA —
D'URBANISME
REINE

4 - LE RÈGLEMENT
4.3 - Le plan de zonage
(1/2 000)

ARRÊT
ENQUÊTE PUBLIQUE
APPROBATION

